BULLETIN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DE MEUSE

CDOM de la Meuse
26, route de Behonne
55000 BAR LE DUC

COMPOSITION DU CDOM

Bureau :

Pdt : Dr BRICHARD Jean-Michel

Vice-Pdte Nord-M:

Dr DELEAU-PREVOTEAU Jacqueline

Vice-Pdt Sud-M : Dr BOUCHY Olivier

Secrétaire gén. : Dr RIFF Maria

Secrétaire gén. adjte :

Dr THILTGES-ALTHUSER Isabelle

Trésorier : Dr MUNIER Claude

Conseillers titulaires :

Dr AUBRION Jean-Hugues

Dr BRIOLET Pierre

Dr LONG François-Xavier

Dr MATHIS Nicolas

Dr MENOUX Pascal

Dr MUNIER Gilles

Dr MUNIER Marc

Dr PRIOUX Jean—Michel

Dr ROBIN Nicolas

Conseillers suppléants :

DrAMBROISE Denis, DrBACCARO Manuela, DrCAILLET Rudy, DrEZZ-EDDINE Alex, DrFRIEDRICH Marc-André, DrGRANDJEAN-ANTOINE Isabelle, DrJAN Philippe, DrKLOTZ Jean-Noël, DrLUCQUIN Patrick, DrMAIRE Jean-Marc, DrWERNER Bruno.

Permanences assurées par le Président et le Secrétaire Général les mercredis de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous.

Secrétariat :
Mme Corinne SCHWARTZ
Lundi au Vendredi 8h45-11h45
et 13h45-17h45
Tél : 03 29 45 56 13
Fax : 03 29 77 28 31
Courriel :meuse@55.medecin.fr

L'édito du Président

« Meilleurs voeux ! »

L'an passé, à la même époque, les Français se sont échangés des vœux de bonne année; celle-ci fut elle vraiment bonne ? On peut en douter quand on se remémore les événements qui l'ont marquée : les deux dramatiques attentats terroristes viennent, par leur horreur, en tête de cette liste noire; on relève également une sécheresse prolongée, une tempête en septembre surtout dans notre région et les méfaits qui commencent à être patents du réchauffement climatique. Une grande majorité des médecins, opposés à la loi santé et malgré diverses formes de contestation, a vu celle-ci adoptée, dans un hémicycle désert, par une poignée de députés, montrant ainsi l'importance que nos élus attachent aux problèmes de santé... Le chômage, la dette de la France, l'aggravation des inégalités sociales sont toujours aussi inquiétantes. Pour terminer, cette liste non exhaustive, les élections régionales ont montré, sans équivoque, le mécontentement grandissant des Français.

Devant cette accumulation de faits, la classe politique fut unie une journée, au lendemain des attaques terroristes du 13 novembre et depuis, malgré le coup de semonce des élections régionales, s'entredéchire de plus belle. Durant ces derniers mois, le CNOM a lancé une grande enquête; les premiers résultats, qui ne sont pas tous alarmants, montrent toutefois que les médecins, dans leur majorité, sont inquiets pour l'avenir de la médecine en France.

Alors, on peut espérer que 2016 soit une meilleure année que celle qui se termine; on peut souhaiter, parmi beaucoup de propositions, que nos élus œuvrent ensemble au redressement de notre pays, que les médecins soient davantage écoutés, que les décisions de la COP 21 soient appliquées et que les Français restent unis. Le CNOM, étant la seule institution regroupant l'ensemble des médecins Français, a aussi un rôle à jouer en intervenant plus énergiquement face à la Loi Santé inacceptable en l'état.

Alors, essayons quand même d'être confiants en l'avenir et à chacun de vous, chers collègues, et à vos proches, je vous présente, au nom de tous les membres du Conseil, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

DrJM.BRICHARD

Sommaire du bulletin

Vie du Conseil	Page 2	Autorisation de remplacement	Page 14
Le prix de thèse	Page 10	Biologies urgentes	Page 15
Fonction publique territoriale	Page 11	Amiante : Indemnisation	Page 15
Compérage	Page 12	Relation Médecin-patient	Page 16
Visite du CNOM	Page 13		
Maisons et Pôles de santé	Page 13		

Vie du conseil

* Inscriptions de praticiens :

Mr le Dr BAI SEPOU Souleyman, Cardiologue exerçant au Centre Hospitalier de VERDUN/ST MIHIEL.

Mr le Dr HERBINET Pascal, Radiologue associé au sein de la SELARL Imagerie Médicale du Triangle dont le siège social est en Haute-Marne. Son lieu d'exercice principal se situe à Bar le Duc.

Mr le Dr DE SOUZA Magloire, Anesthésiste-Réanimateur au CH de VERDUN/ST MIHIEL.

Mr le Dr WINANTS Dominique, Radiologue associé au sein de la SELARL Imagerie Médicale du Triangle dont le siège social est en Haute-Marne. Son lieu d'exercice principal se situe à Bar le Duc

Mr le Dr BALECOIDJO Christophe, Gynécologue-Obstétricien au CH de VERDUN/ST MIHIEL..

Mme le Dr COSMA Ioana-Sorina, ORL au CH de VERDUN/ST MIHIEL.

Mme le Dr DJAFER-HOUARI Nacéra, Pédiatre 29 rue des Ducs à BAR LE DUC depuis le 14/09/2015.

Mme le Dr NITU Mariana, Médecin Généraliste, collaboratrice libérale de Mr le Dr MICHEL Jean-Jacques à CLERMONT EN ARGONNE.

Mme le Dr LOSA Valérie, Médecine Générale, titulaire des Capacités de Médecine d'Urgence et de Médecine de Catastrophe. Diplômée du DU de Réparation juridique du dommage corporel.
Elle doit exercer à BAR LE DUC en tant que Médecin de recours à victimes d'accidents de la voie publique, d'aléas thérapeutiques ou d'infractions dans le cadre d'une SELAS.

Mr le Dr CREUSOT Philippe, médecin retraité domicilié à BELLEVILLE/MEUSE.

Mme le Dr TYMOFIEJEWICZ Agnieszka, Psychiatre au CH de VERDUN/ST MIHIEL.

Mme le Dr BOULANGER-DUVNJAK Valérie, Médecin Généraliste exerçant au service de Gériatrie du CH de VERDUN/ST MIHIEL.

Mme le Dr NAVEL Perrine, Médecin Généraliste. Elle exerce en association avec Mr le Dr VESPIGNANI Philippe à la MSP 16 bis, rue des Eparges à FRESNES EN WOEVRE depuis le 16/11/2015.

Mr le Dr HUBERT Jean-Marie, Médecin Généraliste. Il exerce en association avec Mr le Dr SPOR Sylvain à la Maison de Santé 9, rue du Mont à SPINCOURT depuis le 02/12/2015.

Mr le Dr WIETRICH Anthony, Médecin Urgentiste. Il exerce au SAU-SMUR du CH de BAR LE DUC.

Mr le Dr EL KOUHEN Nabil, Ophtalmologiste. Il exerce au CH de VERDUN/ST MIHIEL.

Mr le Dr DARS Pierre, Médecine Générale. Il exerce au service des Urgences du CH de VERDUN/ST MIHIEL.

Mme le Dr PELLOUIN Martine, Médecine Générale. Elle exerce au Centre de Lutte antituberculeuse et de Vaccination (CLTV et CLAT) du CH de BAR LE DUC. Elle a succédé à Mme le Dr CAZANAVE.

Mr le Dr PARANT Jean-Marc, Médecin-Conseil Chef de service de l'échelon local du service médical de la Meuse depuis le 01/09/2015.

Mme le Dr HORNYAK Edit, Médecin Généraliste. Elle exercera sur le site de Saint-Mihiel du CHVSM à compter du 01/02/2016 (EHPAD, SSR, USMP).

* Installations libérales de médecins déjà inscrits au Tableau :

01/09/2015 : Activité libérale au CH de VERDUN/ST MIHIEL de Mme le **Dr MANCAS Irina**, Anesthésiste-Réanimateur.
14/09/2015 : Mme le **Dr DJAFER-HOUARI Nacéra**, Pédiatre à BAR LE DUC.
14/09/2015 : Mme le **Dr NITU Mariana**, Médecin Généraliste, collaboratrice libérale de Mr le Dr MICHEL Jean-Jacques à la MSP de CLERMONT EN ARGONNE.
02/11/2015 : Mr le **Dr HUMBERT Stéphane**, Ophtalmologiste 2, Avenue du 30ème corps à VERDUN.
Il conserve une activité au CHVSM en tant qu'intervenant libéral pour les patients hospitalier.
16/11/2015 : Mme le **Dr NAVEL Perrine**, Médecin Généraliste. Installation à la MSP de FRESNES EN WOEVRE.
02/12/2015 : Mr le **Dr HUBERT Jean-Marie**, Médecin Généraliste. Installation à la Maison de Santé de SPINCOURT.

11/01/2016 : Installation de Mme le **Dr JACQUES-GOURIOU Mélanie**, Médecin Généraliste, dans un cabinet provisoire 14, rue Jean Jaurès à BELLEVILLE/MEUSE dans l'attente de la construction de la MSP.
Elle a un assistant en la personne de Monsieur Maxime DURUPT.
02/02/2016 : Activité libérale au CH de VERDUN/ST MIHIEL de Mme le **Dr POP Silvia**, ORL, PH temps plein..

* Changement d'adresse professionnelle :

Mme le Dr MULET Pascale, Médecin Généraliste à VERDUN, s'est installée 1 Place de la Libération le 29/06/2015.
Le cabinet de Médecine Générale de Mme le Dr REMY-BAUDSON Marie-Alexandra a été transféré le 26/05/2015 du 10, rue Pasteur au 20, rue Raymond Poincaré à ETAIN.

Mr le Dr VESPIGNANI Philippe, Médecin Généraliste, précédemment installé 2 Place Clémenceau à FRESNES EN WOEVRE, a intégré le 02/11/2015 la Maison Médicale 16 bis, rue des Eparges.

Mrs les Drs COUSIN Jean-Marie et MONCHABLON Bernard, précédemment installés 51 rue de Soncourt à FRESNES EN WOEVRE, ont intégré le 02/11/2015 la Maison Médicale 16 bis, rue des Eparges.

Le cabinet de Médecine Générale de Mr le Dr ANCIAUX Patrick a été transféré le 09/11/2015 du 37 bis, rue de l'Eglise au 14, rue des Champs à CHARNY/MEUSE.

Mr le Dr LETERRIER Renaud, Médecin Généraliste à la MSP de THIERVILLE/MEUSE, cessera son activité le 31/01/2016.
Il intègrera la Maison de Santé de DAMVILLERS le 01/02/2016 en tant que successeur de Mr le Dr STALARS Jacques.

Depuis le 01/01/2016 Mr le Dr KOWALIK Régis exerce en cabinet principal 4, rue Jeanne George à SEUIL D'ARGONNE (avec Mr le Dr MATHIS) et sur site distinct à REMBERCOURT-SOMMAISNE (Mr le Dr MATHIS également).

* Exercice en lieux multiples :

Le CDOM a autorisé Mr le Dr LEGRIS Antoine, Chirurgien Viscéral et Digestif, exerçant à la Polyclinique Priollet à CHALONS EN CHAMPAGNE (51), à exercer sur site distinct à la Polyclinique du Parc de BAR LE DUC.
Il exerce principalement en chirurgie de l'obésité.

Le CDOM a autorisé Mr le Dr MATHIEU Christian, Médecin Généraliste à MONTFAUCON, à exercer sur site distinct à CONSENVOYE.

Les Drs BERTAUX Laurent de LISLE EN RIGAULT, BOECKLER Charles de DAMMARIE/SAULX, CHEVALLIER Stéphanie et TACK Romain d'ANCERVILLE ont cessé leur exercice de Médecine Générale sur le site de COUSANCES LES FORGES le 31/10/2015.

Le CDOM a autorisé Mme le Dr KHORSAND Shiva, Gériatre au CHRU de NANCY, à exercer sur site distinct 63, Bd de la Rochelle à BAR LE DUC.

Mme le Dr METALLO Mélanie, inscrite en Meurthe-et-Moselle, exerce les fonctions d'Assistante Spécialiste dans le service de Diabétologie au CH de VERDUN/ST MIHIEL depuis le 18/11/2015.

* Retraites avec ou sans poursuite d'activité :

01/05/2015 : Mme le Dr GRANDMOUGIN Paule exerçant au Centre de Médecine Préventive de VERDUN.

07/05/2015 : Mme le Dr BEAUSSANG Annick, Psychiatre au CH de VERDUN-ST MIHIEL.

01/07/2015 : Mme le Dr MASO Catherine, Médecin Généraliste à FRESNES-EN-WOEVRE. Pas de successeur.

01/07/2015 : Mr le Dr LARDENOIS François, Médecin Généraliste à SAINT-MIHIEL. Il poursuit ses activités.

01/07/2015 : Mr le Dr LORAILLERE Pascal, Gynécologue-Obstétricien à BAR LE DUC. Pas de successeur.

01/10/2015 : Mr le Dr CANTON Christian, Médecin Généraliste à VERDUN. Le groupe médical des Augustins a fermé le 28/06/2015.

01/10/2015 : Mr le Dr GUIDER Christian, Médecin Généraliste à ETAIN. Il poursuit son activité.

01/01/2016 : Mr le Dr ALLAM Samir, Cardiologue au CH de VERDUN/ST MIHIEL, a cessé son activité de PH temps plein le 31/12/2015. Il a succédé le 04/01/2016 à Mr le Dr FRESSE Alain 16, rue de 7ème DB USA à VERDUN. Il intervient également au CHVSM à titre libéral.

01/01/2016 : Mr le Dr BLEROT Francis, Médecin Généraliste à DUN/MEUSE. Pas de successeur.

01/01/2016 : Mme le Dr CAZANAVE Jeannine, praticien attaché au service des vaccinations du CH de BAR LE DUC. Cessation d'exercice le 30/09/2015. Mme le Dr PELLOUIN Martine lui a succédé le 20/10/2015.

01/01/2016 : Mr le Dr DEFFAIN Jacques, Médecin Généraliste à REMBERCOURT-SOMMAISNE. Pas de successeur.

01/01/2016 : Mr le Dr DELIGNIERE Eric, Médecin Généraliste à SAUVIGNY. Pas de successeur.

01/01/2016 : Mr le Dr FRESSE Alain, Cardiologue à VERDUN. Mr le Dr ALLAM Samir lui a succédé le 04/01/2016.

01/01/2016 : Mr le Dr GENTIT Dominique, Acupuncteur à BAR LE DUC. Pas de successeur.

01/01/2016 : Mr le Dr LAISSY François, Médecin Généraliste à VIGNEULLES LES HATTONCHATEL. Il avait cessé son activité en octobre 2015. Pas de successeur.

01/01/2016 : Mr le Dr VALLET Bernard, Médecin Généraliste à REVIGNY/ORNAIN. Pas de successeur avant mai-juin 2016.

01/01/2016 : Mr le Dr WERNER Jean-Jacques, Médecin du Travail au SMIM.

31/01/2016 : Mr le Dr STALARS Jacques, Médecin Généraliste à DAMVILLERS. Mr le Dr LETERRIER Renaud lui succèdera.

* Cessations ou changements d'exercice de praticiens restant inscrits au Tableau :

Mr le **Dr PIETON Pascal**, Ostéopathe à LIGNY EN BARROIS. Cessation d'activité le 08/04/2015.
Mr le **Dr FAOUR Yasser**, Cardiologue au CH de VERDUN. Cessation d'exercice le 30/04/2015.
Mme le **Dr LAIRE-LECOSSOIS Gaëlle**, collaboratrice libérale des Drs CANTON et MULET à VERDUN jusqu'au 28/06/2015. Actuellement elle effectue des remplacements en Médecine Générale.

* Transfert de dossiers :

Mr le Dr ROBIN Alexandre, Spécialiste en Ophtalmologie au CH de VERDUN. Transfert en Haute-Savoie en mai 2015.
Mr le Dr GIONEA Bogdan, Psychiatre au CH de VERDUN. Transfert dans le Bas-Rhin en juin 2015.
Mr le Dr MESESAN Cosmin-Ioan exerçant au CH de COMMERCY. Transfert dans les Vosges en juillet 2015.
Mr le Dr GUARDIOLLE Jean-Christophe médecin-conseil chef de service à la CPAM de la Meuse du 04/11/2013 au 28/02/2015. Il a pris ses fonctions dans les Ardennes le 01/03/2015. Transfert dans les Ardennes en juillet 2015.
Mr le Dr CULOT Jérôme lui avait succédé en tant qu'intérim du 01/07/2015 au 01/09/2015.
Mr le Dr SI ABDALLAH Mohamed, médecin du SDIS de la Meuse. Transfert en Loire-Atlantique en juillet 2015.
Mme le Dr FRANIATTE-WOIMBEE Christine, Médecin Généraliste exerçant au CHS de FAINS-VEEL. Transfert dans la Sarthe en août 2015.
Mme le Dr MATHIEU Monique, médecin retraité domiciliée à BAR LE DUC. Transfert dans le Var en septembre 2015. Décédée le 10/11/2015.
Mr le Dr GHAMRAWI Rabih, Gynécologue-Obstétricien, a cessé son activité au CH de BAR LE DUC le 30/06/2015. Transfert de dossier dans l'Aisne en octobre 2015.
Mme le Dr BIEBER Marie-Christine, Médecin Généraliste exerçant au service de Pédopsychiatrie du CH de VERDUN/ST MIHIEL, a cessé son activité le 30/11/2015. Transfert en Moselle en novembre 2015.
Mr le Dr TROMPETTE Louis-Pascal, médecin généraliste retraité. Transfert dans la Loire en novembre 2015.
Mme le Dr SERRES Aurélie, Médecin Généraliste remplaçant. Transfert dans la Marne en novembre 2015. Installation à SERMAIZE LES BAINS le 04/01/2016.
Mr le Dr GALMICHE François, Médecin Généraliste remplaçant domicilié en Meurthe-et-Moselle. Dossier transféré dans ce département en décembre 2015.
Mr le Dr BELHOUCINE Abdel-Fattah, Radiologue non exerçant. Transfert au CDOM de la Ville de Paris en décembre 2015.
Mr le Dr MARIOTTE Pierre, médecin urgentiste au CH de BAR LE DUC. Muté au service de Réanimation du CH de SAINT-DIZIER le 01/01/2016. Transfert en Haute-Marne en décembre 2015.

* Retraits du tableau pour convenance personnelle :

Mr le Dr PROTIN Francis, médecin retraité domicilié à VERDUN. Radié le 31/12/2015.
Mme le Dr SOIN Dominique, médecin retraité, domiciliée à LIGNY EN BARROIS. Radiée le 31/12/2015.

* Décès de médecins :

Mr le **Dr POIROT Michel**, Ophtalmologiste retraité domicilié à BAR LE DUC, est décédé le 04/06/2015 à l'âge de 84 ans.
Décès le 13/08/2015 à l'âge de 89 ans de Mr le **Pr PIERSON Michel**, ancien Président du CROM de Lorraine.
Mme le **Dr MATHIEU Monique**, médecin retraité, récemment domiciliée dans le Var, est décédée le 10/11/2015 à l'âge de 64 ans.
Décès le 12/09/2015 à l'âge de 81 ans de Mr le **Dr BOUCHOT Marc**, Chirurgien retraité, domicilié DANS LE Rhône.
Décès le 18/11/2015, à l'âge de 76 ans, de Mme le **Dr GOEMAERE Danièle**, médecin retraité domiciliée dans le Pas de Calais.

* Qualifications - diplômes :

DESC de Médecine de la Douleur et Médecine Palliative : Mr le Dr ZITOLI Jean-Louis exerçant au CH de VERDUN/ ST MIHIEL.

DESC de Médecine d'Urgence : Mme le Dr DARS Cécile, Médecin Urgentiste au CH de VERDUN/ST MIHIEL.

DESC de Médecine d'Urgence : Mr le Dr DUFOUR Romain, Médecin Urgentiste au CH de VERDUN/ST MIHIEL. Enregistrement ce jour.

DESC de Médecine d'Urgence : Mme le Dr MOLTER-BLANCHARD Lise, Médecin Urgentiste au CH de VERDUN/ST MIHIEL.

DESC de Médecine d'Urgence : Mme le Dr DURUPT Léopoldine, Médecin Urgentiste au CH de VERDUN/ST MIHIEL .

DU d'Adaptation de lentilles de contact : Mme le Dr NAE Irina, Ophtalmologiste au CH de COMMERCY.

DIU de Mésothérapie : Mr le Dr HURLAUX Philippe de VERDUN.

- Circulaires et brochures du Conseil National (certaines sont disponibles au secrétariat sur demande) :

N° 2015-033 : Calendrier vaccinal 2015. Circulaire transférée par mail aux médecins généralistes meusiens.
N° 2015-034 (annule et remplace la circulaire 2014-021) : Qualification des médecins autorisés à exercer dans les services de santé au tavail – services interentreprises – services autonomes – médecine du travail en agriculture – collaborateurs médecins en santé au travail.
N° 2015-049 : Accessibilité des locaux professionnels recevant du public (annule et remplace la circulaire n° 2015-003 du 20/01/2015). La circulaire et les pièces jointes ont été adressées aux médecins meusiens nous ayant transmis leur adresse électronique.
N° 2015-056 : Inscription au Tableau d'un CDOM des médecins inscrits sur la liste spéciale (résidant à l'étranger) qui viennent fréquemment exercer une courte activité en France.
N° 2015-070 : Entraide, Labalette. Le dossier d'un étudiant, orphelin de médecin meusien, a été présenté.
N° 2015-073 : Schéma de contrat de médecin intervenant dans des établissements accueillant des enfants.
N° 2015-087 : Conditions de délivrance d'une licence de remplacement pour un étudiant en médecine qui a soutenu sa thèse.
N° 2015-088 : Procédure d'autorisation d'exercice – Procédure dérogatoire – médecin ayant le statut de réfugié liste B.
N° 2015-093 : Organisation PDS, G&U. Treizième questionnaire sur l'état des lieux de la PDSA en 2015. Répondu.
N° 2015-100 : Prévention de la radicalisation – formation des acteurs locaux (responsables sécurité des CDOM).
N° 2015-101 : Principe du silence vaut accord – mise en œuvre par les CDOM.
N° 2015-102 : Guide pratique relatif au contrôle de la maîtrise de la langue française au moment de l'inscription.
N° 2015-103 : Visioconférence dans le cadre de la mise en place des nouvelles régions – réunions de travail.
N° 2015-107 : Liste des candidats admis à l'examen final du DIU de Sexologie 2014/2015.
N° 2015-108 : Enregistrement des internes dans le RPPS.
N° 2015-110 : Recouvrement des cotisations des médecins par prélèvement automatique. Cette possibilité ne sera pas proposée en Meuse.
N° 2015-111 : Règles de bonnes pratiques – prélèvements d'organes à finalité thérapeutique sur personne en état de mort encéphalique.
N° 2015-112 : Traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion nationale des personnes détenues en établissement pénitentiaire dénommé GENESIS – arrêt du Conseil d'Etat du 09/11/2015.
N° 2015-118 : Médecins consultants à l'ONIAM.

- Communiqués de presse du CNOM :

10/04/2015 : Observatoire de la sécurité des médecins : persistance d'un niveau élevé de violence en 2014.
22/04/2015 : Projet de loi sur le renseignement : L'Ordre des Médecins considère que la loi doit protéger les libertés individuelles tout en assurant la sécurité collective.
23/04/2015 : Enquête annuelle sur la permanence des soins les nuits, week-ends et jours fériés. En 2014, la PDS a été assurée par les médecins mais de fortes inquiétudes subsistent pour les prochaines années.
27/04/2015 : Amendement projet loi de santé : l'Ordre des Médecins plaide pour que le don d'organe reste subordonné au consentement de la personne ou de ses proches en cas de décès.
23/06/2015 : L'Ordre des Médecins s'inquiète des conclusions d'un rapport sur la médecine du travail qui va contre l'intérêt des salariés.
25/06/2015 : L'Ordre des Médecins lance une grande consultation des médecins, des acteurs de la santé et des patients pour construire ensemble la santé de demain.
02/07/2015 : Le CNOM demande que les visites médicales des enfants de 11 ans continuent d'être confiées aux médecins scolaires.
21/07/2015 : L'Ordre des Médecins déplore les propos discriminants du sénateur Jean-François Mayet tenus lors de la Commission de travail sur la loi de Santé (féminisation du corps médical).
24/07/2015 : L'Ordre des Médecins prend acte de la décision des médecins de Monsieur Vincent LAMBERT de saisir le procureur de la République et apporte tout son soutien aux équipes médicales.
15/09/2015 : L'Ordre des Médecins condamne les propos tenus par le Pr EVEN dans son dernier ouvrage.
15/09/2015 : Ouverture du site internet dédié à la grande consultation du CNOM sur l'avenir du système de santé : lagrandeconsultation.medecin.fr.
22/09/2015 : Le CNOM lance le débat sur le rôle des médecins dans la bientraitance des personnes vulnérables : personnes âgées, personnes handicapées, Alzheimer.
25/09/2015 : Communiqué conjoint CNOM + MIVILUDES : Dérives sectaires en santé : la MIVILUDES et le CNOM agissent ensemble pour mieux informer les médecins et améliorer la prise en charge des patients victimes.
25/09/2015 : Partenariat entre le CNOM et la CNAMTS : signature d'une convention pour un échange de données anonymisées et non ré-identifiantes pour une meilleure connaissance démographique de l'offre de soins.
02/10/2015 : L'Ordre des Médecins lance une campagne de valorisation de la profession de médecin.
30/10/2015 : L'Ordre des médecins juge inacceptable la pratique des touchers pelviens sans consentement éclairé du patient et appelle les formateurs à la mise à disposition de moyens de formation modernes.
12/11/2015 : Les pouvoirs publics doivent apporter rapidement des réponses à la mobilisation des médecins.
14/11/2015 : Attentats de la région francilienne. Une jeune collègue de 37 ans est décédée lors de ces attentats.
Communiqué commun des Conseils de l'Ordre des Médecins d'Ile de France.
26/11/2015 : Publication des atlas régionaux de la démographie médicale, avec sa nouvelle édition le CNOM créé un outil de repérage des territoires en tension.
Présentation des résultats de la grande consultation de l'Ordre des médecins pour la Santé de demain.

- Cessions de cabinet, propositions d'association ou de succession, vacances de poste :

Le Comité Départemental de la Meuse de l'Association « Secouristes français Croix Blanche », au risque de disparaître, recherche un médecin référent. Un mail a été adressé à l'ensemble des médecins meusiens le 13/11/2015.

- Informations diverses :

Le Syndicat des Pharmaciens d'Officine (FSPF) nous à fait savoir que depuis le 01/07/2015 le numéro de téléphone national de garde est le 32.37 ou www.3237.fr. Ce numéro fonctionnait déjà depuis 5 ans sur le nord-meusien et fonctionne à présent sur le sud-meusien.
L'information a été transmise par mail à tous les médecins nous ayant transmis leur adresse électronique.

Courrier de l'Ordre des Pharmaciens de Lorraine : Monsieur René PAULUS a été élu Président le 07/05/2015.
Madame DURAND, l'ancienne Présidente, a été élue Présidente de la Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens.

L'ARS souhaite mettre en place un comité de suivi de l'HAD en Lorraine. Ce comité pilotera des groupes de travail sur le territoire afin de permettre des échanges de pratique, des rencontres entre structures HAD et professionnels de santé libéraux.
Réunion le 27/10/2015 à l'ARS de Lorraine. Mme le Dr DELEAU-PREVOTEAU y a représenté le CDOM.
Courrier de la CPAM : Programme expérimental d'accompagnement du retour à domicile des patients hospitalisés pour exacerbation de BPCO.

Courrier de l'ARS le 01/12/2015 : Ouverture du Portail d'Accompagnement aux Professionnels de Santé (PAPS).

Activités du Président, des membres du bureau et du conseil :

Dr Jean-Michel BRICHARD, Président :

- 28/04/2015 (avec plusieurs membres du Conseil) : Association ARENE d'entraide interrégionale Alsace-Lorraine au CROM de Lorraine
- 01/06/2015 (avec Dr MUNIER Gilles) : Rencontre avec Monsieur le Procureur de la République de VERDUN à propos de l'intervention des médecins libéraux du verdunois lors des gardes à vue
- 02/06/2015 (avec plusieurs membres du Conseil) : Réunion sur l'insuffisance professionnelle au CROM de Lorraine
- 05/06/2015 : Entretien avec INGECOM à propos de l'installation informatique du CDOM
- 10/06/2015 : Entretien avec Mr le Dr DELIGNIERE, Médecin Généraliste à SAUVIGNY, à propos de sa retraite le 31/12/2015
- 10/06/2015 : Entretien avec Mr le Dr MAIRE Jean-Marc à sa demande
- 10/06/2015 : Entretien avec Monsieur POUPART, Pharmacien à la Côte Sainte-Catherine BAR LE DUC à propos d'un projet de MSP privée à BAR LE DUC
- 10/06/2015 (avec Mme le Dr RIFF) : FMC avec Monsieur le Procureur de la République de BAR LE DUC à propos des certificats médicaux
- 11/06/2015 (avec Mr le Dr MUNIER Claude) : Entretien avec Mr le Dr BAZIN de RADIOLOR
- 12/06/2015 : Entretien avec Mme le Dr DJAFER-HOUARI Nacéra, Pédiatre, à propos de son installation libérale à Bar le Duc le 01/09/2015
- 23/06/2015 : Séance plénière du CROM de Lorraine à NANCY
- 24/06/2015 (avec Mme le Dr RIFF) : Entretien avec un praticien suite à sa demande d'inscription au Tableau
- 24/06/2015 (avec Mme le Dr RIFF) : Réunion Ville-Hôpital à BAR LE DUC
- 25/06/2015 (avec Mmes les Drs DELEAU-PREVOTEAU et RIFF) : Entretien avec un praticien suite à des plaintes – rappel du Code de Déontologie
- 25/06/2015 (avec Mme le Dr RIFF) : FMC avec Monsieur le Procureur de la République de VERDUN à propos des certificats médicaux
- 30/06/2015 (avec les membres des Commissions concernés) : Réunion des Commissions Démographie médicale et site WEB. Important travail déjà accompli
- 01/07/2015 (avec le Trésorier) : Remise d'une aide de la Commission Nationale d'Entraide à un praticien meusien
- 02/07/2015 : Entretien avec Mr LOISELET, informaticien au CNOM à propos de l'équipement informatique du CDOM
- 13/07/2015 (avec Dr BOUCHY) : Réunion démographie médicale sur le verdunois à la Mairie de VERDUN
- 16/07/2015 (avec Dr BOUCHY et Mme le Dr PIQUET) : Rencontre avec le Député-Maire de Bar le Duc et le Maire de LIGNY EN BARROIS à propos de la démographie médicale à venir dans la Vallée de l'Ornain
- 21/07/2015 (avec Drs BOUCHY, DELEAU-PREVOTEAU, MUNIER Claude, MUNIER Gilles, RIFF, THILTGES-ALTHUSER) : Réunion de bureau
- 31/07/2015 (avec Dr BOUCHY) : Entretien avec Mr le Dr LEONARD Claude, Président du Conseil Départemental de la Meuse
- 06/08/2015 : Visite du Centre dentaire mutualiste de VERDUN en vue de l'installation d'un cabinet médical
- 01/09/2015 : Visite des nouveaux locaux du CDOM par Monsieur le Député-Maire de BAR LE DUC et Président de la Communauté d'agglomération
- 01/09/2015 (avec Mme le Dr THILTGES-ALTHUSER Isabelle) : Entretien avec un praticien à sa demande
- 02/09/2015 (avec les Drs RIFF et MUNIER G). : Entretien avec un praticien : test de maîtrise de la langue française
- 02/09/2015 (lors de la séance plénière) : Audition d'un praticien dans le cadre de sa demande d'inscription
- 02/09/2015 (lors de la séance plénière) : Intervention de Mr le Dr DEAU Xavier, Conseiller National pour la Lorraine
- 15/09/2015 : Audience au CNOM à PARIS : appel suite à une décision administrative prise par le CDOM
- 17/09/2015 (avec Dr RIFF) : entretien avec un praticien
- 18/09/2015 : Obsèques de Mr le Dr BOUCHOT Marc
- 22/09/2015 : Entretien avec un médecin généraliste russe, domicilié en Meuse, sur la possibilité d'exercer en France
- 22/09/2015 (avec Drs RIFF et THILTGES-ALTHUSER) : entretien avec un praticien suite à un signalement
- 22/09/2015 (avec Dr BOUCHY, RIFF et THILTGES-ALTHUSER) : Entretien à propos de la situation professionnelle d'un praticien ayant sollité son inscription en Meuse
- 23/09/2015 : Entretien avec une famille dans le cadre d'un contentieux
- 24/09/2015 (avec Drs BOUCHY, MUNIER Marc et RIFF) : Télésanté Lorraine
- 25/09/2015 : Entretien avec le Juge d'Application des Peines du TGI de BAR LE DUC (recherche d'un médecin psychiatre dans le cadre de procédures)
- 29/09/2015 : Séance plénière du CROM de Lorraine à titre consultatif

- 06/10/2015 (avec Dr BOUCHY) : Réunion de la COPARY à REVIGNY/ORNAIN concernant la Maison Médicale de REVIGNY/ORNAIN
- 07/10/2015 : Entretien avec une praticien suite à sa demande d'exercice sur site distinct en Meuse
- 14/10/2015 : Entretien avec le commercial d'Est Multicopie à propos du photocopieur
- 14/10/2015 : Entretien avec un praticien dans le cadre d'une plainte
- 14/10/2015 : Entretien avec un nouvel agent immobilier pour la vente de l'ancien siège du CDOM 45, rue Oudinot
- 16/10/2015 : Entretien avec un praticien à sa demande
- 04/11/2015 (avec Dr RIFF) : Entretien avec un praticien dans le cadre d'une demande d'exercice sur site distinct en Meuse
- 09/11/2015 : Entretien avec le Brigadier Chef de la gendarmerie de SEUIL D'ARGONNE (enquête dans le cadre d'une plainte pour vol d'ordonnances déposée par un médecin meusien)
- 13/11/2015 (avec les membres de la Commission Bulletin) : Préparation du bulletin de décembre 2015
- 14/11/2015 (avec Drs BOUCHY, KLOTZ, MUNIER Gilles, PRIOUX, RIFF) : Rencontre avec les médecins meusiens, les internes et étudiants en Médecine : démographie médicale, MSP, possibilités d'installations libérales… à l'IFSI du CHVSM avec l'ARS
- 19/11/2015 (avec Dr BOUCHY) : Entretien avec un praticien suite à une demande d'exercice sur site distinct
- 19/11/2015 (avec Dr RIFF) : Entretien avec un praticien suite à une demande d'exercice sur site distinct en Meuse
- 02/12/2015 (avec Dr RIFF) : Entretien avec une famille suite à une doléance
- 09/12/2015 (avec Dr MUNIER Claude) : Entretien avec un praticien
- 16/12/2015 (avec Drs BOUCHY, RIFF, THILTGES-ALTHUSER) : Réunion de bureau
- 05/01/2016 : Entretien avec Mr le Dr PARANT Jean-Marc, médecin-conseil chef de service à l'ELSM de la CPAM de la Meuse depuis le 01/09/2015
- 07/01/2016 : Cérémonie des Vœux du Préfet et du Président du Conseil Départemental de la Meuse
- 15/01/2016 : Cérémonie des vœux à la Polyclinique du Parc à BAR LE DUC
- 19/01/2016 : Cérémonie des vœux au CH de BAR LE DUC.

Dr BOUCHY Olivier, Secrétaire Général puis Vice-Président Sud-Meuse depuis le 17/03/2015 :

- 20/05/2015 (avec les membres de la Commission Démographie Médicale) : Point sur les difficultés démographiques actuelles (Verdun) et à venir (Fresnes en Woëvre, Damvillers…)
- 08/06/2015 : Réunion du Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé ARS-CODECOM à APREMONT LA FORET
- 13/06/2015 (avec Dr RIFF) : Entretien avec un praticien pouvant être intéressé par une installation en Meuse
- 15 & 16/06/2015 (avec Drs AMBROISE, ANTOINE et FRIEDRICH) : Assises départementales de la protection de l'enfance sur le thème « Comment prévenir et quelle prise en charge des enfants perturbateurs ? » organisées par l'ARS.
- 01/07/2015 : Réunion avec le Maire de LIGNY EN BARROIS à propos de la situation démographique médicale à LIGNY et environs en présence de Mme le Dr PIQUET de l'ARS
- 13/07/2015 : Réunion sur la démographie médicale à la Mairie de VERDUN avec Mme le Dr PIQUET de l'ARS
- 22/07/2015 (avec plusieurs membres du Conseil) : Préparation de la manifestation du 14/11/2015
- 29/07/2015 : Réunion à VERDUN à propos de la démographie médicale sur le verdunois
- 08/09/2015 : Rencontre à la MSP de CLERMONT EN ARGONNE en vue de l'installation de Mme le Dr NITU Mariana comme collaboratrice libérale de Mr le Dr MICHEL Jean-Jacques
- 12/09/2015 : Réunion à DAMMARIE/SAULX : Démographie médicale
- 30/09/2015 (avec les membres de la Commission Démographie médicale) et d'autres invités : préparation de la journée du 14/11/2015 avec les étudiants, internes et jeunes médecins à VERDUN
- 05/10/2015 : Préfecture à BAR LE DUC : référentiel SAMU/SDIS. Y a assisté en tant que membre d'une MSP. Le CDOM n'était pas invité.
- 08/10/2015 (avec Drs MUNIER Gilles et RIFF) : Réunion à propos d'un projet de MSP à VERDUN
- 03/11/2015 : Saisie de dossier médical à la Maison Médicale de REVIGNY/ORNAIN
- 10/12/2015 (avec Dr RIFF) : Forum sur l'installation en médecine générale sur le thème « Préparer son installation en Médecine Générale » organisé par l'ARS à la Faculté de Médecine de NANCY
- 17/12/2015 : Réunion à VARENNES EN ARGONNE à propos de la Maison de Santé
- 28/12/2015 : Entretien avec l'Adjoint au Maire de BAR LE DUC et Mme le Dr PIQUET de l'ARS au sujet de l'offre de soins sur les territoires.

Dr BRIOLET Pierre, Conseiller titulaire :

- 05/06/2015 : Réunion du Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes du Centre Argonne organisée par la CODECOM et l'ARS à CLERMONT EN ARGONNE.

Dr RIFF Maria, Secrétaire Générale Adjointe jusqu'au 17/03/2015 puis Secrétaire Générale :

- 20/05/2015 : Réunion Ville-Hôpital. Organisation d'une réunion le 24/06/2015
- 27/05/2015 : Assemblée Générale du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) de la Meuse à la Mairie de Commercy
- 28/05/2015 : Après-midi du remplaçant à la Faculté de Médecine de NANCY (ALOPRO REMPLA, REAJGIR, CROM…)
- 25/06/2015 : Réunion coups et blessures à VERDUN
- 17/09/2015 (avec Dr THILTGES-ALTHUSER) : Rencontre avec un praticien en vue de son inscription au Tableau
- 09/10/2015 (avec Dr ROBIN) : Réunion Secticide à BELLEVILLE/MEUSE
- 10/10/2015 (avec plusieurs membres du Conseil) : Venue du Président du CNOM à NANCY
- 15/10/2015 : Entretien avec un pra ticien en vue de son inscription au Tableau
- 29, 30 & 31/10/2015 (avec plusieurs membres du Conseil et la secrétaire) : Congrès de l'Ordre à PARIS
- 16/11/2015 (avec Dr MUNIER Gilles) : Conférence inaugurale de la 50ème Semaine Médicale de Lorraine à la Faculté de médecine de NANCY. Mr le Dr MUNIER Gilles, Conseiller National, est intervenu au nom du CNOM
- 19/11/2015 (avec Dr ROBIN) : Réunion du groupe « prévention des dérives sectaires » à la Préfecture
- 07/12/2015 (avec Drs MUNIER Claude et LUCQUIN) : Réunion de conciliation dans le cadre d'une plainte à l'encontre d'un praticien.

Dr MUNIER Claude, Trésorier :

- 04/06/2015 : Conseil de Surveillance du CH de BAR LE DUC
- 11/06/2015 : Réunion du bureau de la Conférence de Territoire à STENAY avec l'ARS
- 24/06/2015 : Réunion de la CRUQ du CHS de FAINS-VEEL
- 20/08/2015 : Saisie de dossier médical à la société d'archivage de LONGEVILLE EN BARROIS
- 06/10/2015 : Rencontre avec Monsieur TOURRE, Directeur d'YZICO, et le comptable à propos de la comptabilité du CDOM
- 12/10/2015 : Projet de budget 2016 avec le comptable
- 15/10/2015 : Conférence de territoire avec l'ARS
- 20/10/2015 : Conseil de Surveillance du CH de BAR LE DUC
- 26/11/2015 (avec Drs LUCQUIN et MENOUX) : Conférence de Territoire organisée par l'ARS à l'IFSI de VERDUN sur le thème de la prise en charge des personnes âgées dépendantes
- 08/12/2015 : Conseil de Surveillance du CH de BAR LE DUC
- 08/01/2016 : Réunion du Syndic de copropriété du 45 rue Oudinot à BAR LE DUC
- 16/01/2016 : Entretien avec un praticien au titre de l'entraide
- 28/01/2016 : Conférence de Territoire avec l'ARS

Dr DELEAU-PREVOTEAU Jacqueline, Conseillère titulaire puis Vice-Présidente Nord-Meuse depuis le 17/03/2015 :

- 27/10/2015 : Réunion à l'ARS de Lorraine à NANCY. Projet de mise en place d'un comité de suivi de l'HAD en Lorraine.
- 06/01/2016 : Entretien avec un praticien en vue de son inscription au Tableau

Mme le Dr DELEAU-PREVOTEAU a reçu d'autres praticiens mais les dates n'ont pas été notées.

Dr LONG François-Xavier, Conseiller titulaire :

- 30/09/2015 : Entretien avec un praticien en vue de son inscription au tableau
- 11/11/2015 : Cérémonie Armistice 1918, Nécropole de Douaumont à l'invitation de M. le Préfet de la Meuse

Mr le Dr LONG a reçu d'autres praticiens mais les dates n'ont pas été notées.

Dr MENOUX Pascal, Conseiller titulaire : 13/01/2016 : Cérémonie des Vœux au CHS de FAINS-VEEL.

Dr MUNIER Gilles, Conseiller titulaire :

- 16/06/2015 : Réunion de répartition des gardes du secteur de Verdun
- 22/06/2015 (avec Dr PRIOUX) : Entretien avec un praticien
- 10/09/2015 (avec Dr DELEAU-PREVOTEAU) : Réunion entre le Procureur de la République de VERDUN et les médecins du verdunois concernant l'intervention des médecins en garde à vue
- 15/11/2015 (avec Drs PRIOUX et BRIOLET) : Réunion de médiation entre médecins, pharmaciens…

Dr THILTGES-ALTHUSER Isabelle, Conseillère titulaire puis Secrétaire Générale Adjointe depuis le 17/03/2015 :

- 05/11/2015 : Saisie de dossiers médicaux au CH de BAR LE DUC
- 02/12/2015 : Entretien avec 2 praticiens en vue de leur inscription au Tableau

Dr MUNIER Marc, Conseiller titulaire :

- 10/06/2015 : Réunion de l'ASSUM 55 : établissement du tableau de garde des régulateurs libéraux du 2ème semestre 2015
- 25/11/2015 : Assemblée Générale de l'ASSUM 55 à VERDUN et établissement du tableau de garde des régulateurs libéraux du 1er semestre 2016.

Dr LUCQUIN Patrick, Conseiller suppléant :

- 25/09/2015 (matin) : Réunion du CODERST à la Préfecture
- 25/09/2015 (après-midi) : Réunion du Comité Départemental de la Canicule à la Préfecture (bilan de la période estivale).

ÉVÉNEMENTS :

Cette année a été celle de la 35 ème année de collaboration entre notre secrétaire Corinne Schwartz et le conseil de l'ordre des médecins meusiens.
C'est le Dr Gaussin qui l'embauchera le 24 octobre 1979.
C'est avec une certaine émotion, qu'elle a reçu des mains du président la médaille d'or du travail.
Encore merci à Corinne pour son travail et son dévouement au sein de notre institution.

En ce début d'année, nous aurons le plaisir de féliciter l'une de nos conseillères. En effet, Manuela Baccaro a uni sa destinée à Marc Antoine Grumillier ; le conseil leur souhaite d'ores et déjà bonheur et prospérité.
Nous félicitons aussi un autre de nos conseillers, Rudy Caillet et sa compagne, heureux parents depuis le 7 janvier de Juliette.

HOMMAGE au Docteur Marc BOUCHOT, chirurgien à Bar le Duc de 1971 à 1994

Ainsi Marc, de Chaudeney, tu migres au Duché de Bar où, comme chacun sait, l'air de Behonne est gras et où les coins du gaz suffisent à intervenir chirurgicalement.
Et puis, chemin faisant, de l'agrest tu vas en Guillestre l'alpestre : ton domaine préféré. De cimes en cimes, tes amis et toi vont de gites en gites sans oublier le couvert et de Bacchus le breuvage.
Ainsi passent les années bucoliques, ludiques jusqu'à ce que le Diable et son cortège t'assaillent en pleine sérénité méritée ; alors tout se précipite et t'accable jusqu'à ce funeste jour du 12 septembre 2015 qui te voit filer vers le bleu céleste, laissant famille en deuil, tes amis sur le seuil….
Au fait, c'est comment là haut ?

Docteur Francis LORCIN

Prix de Thèse :

L'Académie de Stanislas a été fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, Stanislas Leszczynski sous le nom de Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy. Elle décerne des prix, réservés à des auteurs ou à des inventeurs lorrains.

Parmi les différents prix qu'elle décerne, le prix du professeur Paul Louis Drouet est destiné à récompenser un ouvrage ou une thèse dans le domaine de la Santé.

Cette année, c'est notre jeune confrère Camille ROYER, médecin généraliste installé à Thierville, qui est à l'honneur. Il a été sélectionné pour recevoir ce prix pour son travail « Maisons de santé pluri-professionnelles en Meuse, attractivités et limites » thèse dirigée par le Dr Philippe Favier qu'il a soutenue le 14/06/2011 et pour laquelle il lui a été également décerné le prix de thèse de l'Institut Lorrain de formation médicale continue.

A noter que Claire Gonnand installée à Clermont en Argonne avait elle aussi eu un prix de thèse soutenue le 29/06/2012 pour son travail sur "Recueil des attentes et du ressenti des professionnels de santé participant aux réunions de territoire".

Toutes nos félicitations. DrMaria Diff

Rappel numéro de l'Association Régionale d'Entraide Nord Est :

Fonction publique territoriale : comment ça marche?

I. FONCTIONNAIRES RELEVANT DU REGIME SPECIAL

Les fonctionnaires territoriaux exerçant à temps complet ou employés pour une durée hebdomadaire de service d'au moins 28 heures (28/35ème) relèvent d'un régime spécial de protection sociale différent du régime général de la Sécurité sociale. Le maintien de la rémunération pendant les congés de maladie est assuré par les collectivités ou établissements publics employeurs et non par la Sécurité sociale.

Les congés de maladie dont peuvent bénéficier ces fonctionnaires sont les suivants :

- congé de maladie ordinaire (CMO),
- congé de longue maladie (CLM),
- congé de longue durée (CLD),
- congé pour accident de service ou maladie professionnelle.

Une affection de longue durée ne donne pas automatiquement droit à un CLM ou un CLD.

Le médecin conseil de la Sécurité sociale n'est pas compétent pour l'attribution de ces différents congés.

II. FONCTIONNAIRES ET AGENTS CONTRACTUELS RELEVANT DU REGIME GENERAL

Les fonctionnaires territoriaux employés pour une durée hebdomadaire de service inférieure à 28/35ème et les agents contractuels relèvent du régime général. Ils peuvent bénéficier des congés suivants :

- congé de maladie ordinaire,
- congé de grave maladie,
- congé pour accident de service (de travail) ou maladie professionnelle.

Le médecin conseil de la Sécurité sociale est compétent, notamment, pour la reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident de travail et de la maladie professionnelle, pour l'attribution du taux d'invalidité. Pendant les congés de maladie, les indemnités journalières sont servies par la caisse de Sécurité sociale.

III. LES INSTANCES MEDICALES

Il existe deux instances médicales compétentes dans la fonction publique territoriale : le Comité Médical Départemental et la Commission Départementale de Réforme.

Elles sont placées, pour le département de la Meuse auprès du : Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse (Adresse cf encart).

Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Meuse
92, Rue des Capucins, CS 90054
55202 COMMERCY Cedex

A. COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL

Il est composé de médecins agréés. Un médecin agréé, spécialiste de la maladie constatée peut être également consulté. Le CMD est compétent à l'égard des agents exerçant leurs fonctions dans le département, qu'ils relèvent du régime général ou du régime spécial.

Il est compétent pour :

- l'aptitude physique des candidats à un emploi public,
- l'octroi de l'autorisation d'accomplir son service à temps partiel thérapeutique,
- la prolongation des congés de maladie ordinaire au-delà de 6 mois consécutifs,
- l'octroi et renouvellement des congés de longue maladie et de longue durée,
- l'octroi et renouvellement des congés de grave maladie,
- la réintégration à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée,
- la réintégration après 12 mois consécutifs de congé de maladie ordinaire,
- l'aptitude à une reprise d'activité après congé de maladie ou disponibilité,
- l'aménagement des conditions de travail après congé de maladie ou disponibilité d'office,
- la mise en disponibilité d'office pour raison de santé et renouvellement,
- l'aptitude à l'exercice d'autres fonctions des fonctionnaires déclarés inaptes aux fonctions de leur grade,
- le reclassement dans un autre emploi à la suite d'une modification de l'état physique du fonctionnaire,
- toute maladie ne figurant pas sur la liste indicative pour l'octroi du congé de longue maladie.

Certaines situations requièrent des échanges entre médecin conseil et médecins agréés du CMD.

B. COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME

Elle est composée de médecins agréés, de représentants des collectivités et de représentants du personnel. Un spécialiste de la maladie constatée peut être également consulté. La CDR est compétente à l'égard des fonctionnaires relevant du régime spécial uniquement et exerçant leurs fonctions dans le département. Elle intervient obligatoirement pour les cas suivants :

- l'appréciation de la réalité des infirmités ou affections invoquées, de leur imputabilité au service si l'employeur ne la reconnaît pas,
- l'octroi et la prolongation d'un congé de maladie professionnelle, pour accident de service ou maladie ayant une cause exceptionnelle,
- l'octroi et la prolongation du congé pour infirmité de guerre,
- la détermination du taux d'invalidité permanente partielle,
- le caractère provisoire ou définitif de l'invalidité constatée,
- la durée du congé à octroyer,
- l'aptitude à la reprise des fonctions,
- l'octroi de l'autorisation d'accomplir son service à temps partiel thérapeutique,
- la relation entre les infirmités préexistantes et l'invalidité,
- la mise à la retraite pour invalidité des agents affiliés à la CNRACL reconnus définitivement inaptes à l'exercice de toutes fonctions,
- la nécessité éventuelle de l'assistance d'une tierce personne.

IV. LE ROLE DU MEDECIN TRAITANT

Le rôle du médecin traitant est essentiel dans la gestion des dossiers soumis à l'avis du CMD et de la CDR. Il est invité à fournir des certificats médicaux, sous plis confidentiels, détaillés et récents, accompagnés des rapports médicaux spécialisés justifiant la ou les pathologies dont souffrent les agents. Ces éléments sont indispensables aux instances médicales pour permettre de rendre leurs avis en toute connaissance de cause afin de ne pas pénaliser les agents dans leurs droits.

Les rapports médicaux et les expertises sont protégés par le secret médical. En conséquence, l'autorité territoriale et les services administratifs ont l'interdiction absolue de prendre connaissance, sous peine de poursuites pénales, de tout document médical. Seules les conclusions administratives, sans mention des précisions médicales, sont consultables. Les documents médicaux sont destinés exclusivement aux médecins du comité médical départemental ou de la commission de réforme.

Un agent déclaré apte à la reprise de ses fonctions par le CMD ou la CDR ne peut présenter de prolongation d'arrêt de travail pour le même motif médical. L'avis du CMD ou de la CDR s'impose au médecin traitant. L'agent doit donc informer son médecin traitant des procédures dont il fait l'objet auprès des instances médicales afin de faciliter les échanges d'informations.

Compérage et Liberté de choix :

Article 6 (article R.4127-6 du code de la santé publique) : Le médecin doit respecter le droit que possède toute personne de choisir librement son médecin. Il doit lui faciliter l'exercice de ce droit.

Article 23 (article R.4127-23 du code de la santé publique) : Tout compérage entre médecins, entre médecins et pharmaciens, auxiliaires médicaux ou toutes autres personnes physiques ou morales est interdit.

Deux articles qui ont été à l'ordre du jour récemment au conseil de l'ordre et qui ont ouvert des débats au sein de notre institution. Ces deux articles qu'aucun de nous ne remettrait en cause demandent compte tenu de l'évolution de l'exercice médical une attention toute particulière. L'exercice au sein d'une équipe hospitalière, la prise en charge au sein d'un réseau ambulatoire, d'un réseau ville hôpital, l'exercice au sein d'un regroupement (SCM, SEL, SISA), la cessation d'activité, l'absence d'un professionnel, le choix de partenaires paramédicaux ou prestataire de service sont des circonstances où une vigilance déontologique doit s'exercer pour respecter le choix du patient.

La démographie médicale et paramédicale va peut-être mettre à mal ces deux articles, mais c'est à nous de veiller à respecter au mieux le désir de nos patients. Nos patients nous font confiance et nous leur devons une information claire et loyale et « le choix » de leur prise en charge en fait partie. Les éclairer les informer ne veut pas dire les abandonner face à leur choix. Nous avons un devoir de conseil si ces derniers nous le demandent et nous devons veiller à ce que leur prise en charge soit optimale.

« Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais des hommes ; si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire et mourir dans la tristesse. » Traduction par Émile Littré du serment d'origine.

DrMaria Riff

Visite du Conseil National de l'Ordre :

L'Ordre des médecins a lancé début septembre sa «grande consultation » sur l'avenir du système de santé qui doit permettre de renouer le dialogue avec tous les acteurs de la santé afin de construire ensemble le système de santé de demain.

Cette « grande consultation » s'organise autour de 4 volets dont un questionnaire en ligne donnant la parole à chaque médecin et des rencontres de proximité organisées dans 12 grandes régions. Pour notre région Lorraine Alsace Champagne Ardenne la rencontre s'est tenue le 10 octobre 2015 à Nancy.

Deux moments forts : d'abord une matinée où le Président Patrick Bouet s'est entretenu avec les conseillers ordinaux des différents conseils répondant à leurs questions et/ou leurs inquiétudes sur la place de l'institution face aux changements de notre métier et de l'impact de la réforme territoriale, puis dans l'après-midi une rencontre avec les médecins des 3 régions ayant répondu à l'invitation. Le président a été interrogé sur les conditions d'exercice, sur le projet de loi de santé, sur la place de l'institution, sur la place des syndicats. Ce dernier a tenu des propos non équivoques, « sans langue de bois » ; l'institution doit, par le biais de la « grande consultation » légitimer sa position et se mettre au service des médecins pour porter avec force la voix de la profession, quelle qu'en soit le mode d'exercice, tout en veillant à rester dans son rôle. C'est ainsi que l'Ordre pourra continuer à porter et défendre les valeurs qui nous unissent au sein de la profession.

DrMaria Riff

Journée Maison et Pôles de Santé : Promesses et Réalités

Une réussite pour cette première : la réunion du 14 novembre organisée par le CDOM 55 en partenariat avec l'ARS a réunie: 60 professionnels de santé meusiens (médecins généralistes pharmaciens , kinésithérapeutes , infirmières , sage femmes ..).et 14 jeunes confrères (étudiants ou remplaçants).

Après une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris et les discours d'ouverture du président de l'Ordre des médecins le Dr Brichard , de M. KIEFFER Simon, Directeur de l'Accès à la Santé et aux Soins de Proximité de l'ARS Lorraine, de Mme le Docteur PIQUET Eliane, Déléguée Territoriale de Meuse de l'ARS Lorraine et de Mme le Docteur GERARD Marie-France, Présidente de la FEMALOR, ce sont 9 équipes pluri-professionnelles qui sont venues nous faire découvrir leur expérience. Mais aussi un mot de bienvenue du maire de Verdun et président de la communauté d'agglomération du Grand Verdun Mr Hazard Samuel en rappelant le contexte difficile de Verdun sur le plan démographique médical il a fait part aux jeunes médecins de la création de 2 nouvelles maisons de santé sur l'agglomération verdunoise : une à Verdun près de la porte Saint Paul mais en attendant des locaux sont mis à la disposition de futurs médecins et une autre à Belleville qui accueillera prochainement 2 jeunes généralistes

La première partie fut consacrée à des retours d'expériences dans les différentes maisons et pôles de santé meusiens.

Tout d'abord le partage trans-générationnel : pour nos confrères qui s'installent à Belleville et qui sont récemment (ou pas encore) diplômé et qui se lancent dans la création d'une maison de santé le partage d'expérience avec des professionnels déjà en maison de santé depuis plusieurs années (Dieue sur Meuse, Damvillers) est un confort non négligeable et un gage de lien fort et d'intégration de nos confrères à notre territoire.

L'exposition des différents projets de santé nous a fait vivre à l'heure des équipes qui les portent.

A Spincourt c'est le dépistage et la prise en charge du handicap chez l'enfant qui s'est imposée à l'équipe comme un besoin de santé sur leur territoire, à Revigny c'est un protocole pour l'auto mesure tensionnel qui s'est mis en route avec prêt de matériel par les pharmaciens, éducation par les infirmières; le pôle d'Ancerville-Lisle en Rigault nous à fait vivre la mise en place des consultations d'addictologie au plus proche du lieu de vie de leur patient, pour l'équipe de Varennes c'est le maintien à domicile de la personne âgée .

Mais nous avons également découvert des modes de travail différents et des professionnels nouveaux au sein de ces structures qui tendent à dégager du temps médical avec le projet ASALEE qui par le biais d'infirmières formées prennent en charge les patients atteints de pathologie chronique en séance individuelle d'éducation thérapeutique , par l'arrivée de coordonnateur qui eux prennent en charge : écriture de projet, appel d'offre, rencontre avec les différents partenaires (Vigneulles), ou le développement d'outils de communication qui s'intègrent dans les logiciels métiers des différents professionnels laissant ainsi une liberté à chacun tout en ayant un accès à des infos partagées pour le besoin de prise en charge du patient au sein de l'équipe (Triaucourt /Rembercourt).

La maison de santé lieu de formation n'a pas été oubliée en présentant aux jeunes les différents stages proposés au sein des structures afin d'acquérir des compétences pour exercer leur futur métier de généraliste.
Au cours de l'après midi , le président du conseil départemental de la Meuse Mr Claude Léonard nous a rejoint et a rappelé l'engagement du conseil départemental au soutien des maisons de santé pluri professionnelles dans les territoires ruraux mais aussi urbains dans le cadre du financement de ces structures. Ce maillage du territoire permet aux meusiens de disposer de services de qualité car il a stabilisé l'offre de soins de premiers recours en médecins et pharmaciens et dans certains territoires a vu de nouveaux professionnels (kinésithérapeutes, podologues , sages femmes et chirurgiens dentistes) s'installer. Il a évoqué aussi le développement sur le département du numérique par la fibre optique indispensable pour le développement de nouvelles pratiques comme la télémédecine.

Après une petite pause, la thèse de Perrine Navel, jeune installée à Fresnes, sur « le ressenti des usagers de la maison de Vigneulles » a permis de lancer le débat de la table ronde animé par Valery Dubois. Cette Table ronde réunissait des représentants des usagers Mr Perrin Jean et Mme Précheur membre du CISS Lorraine, le Dr Froment responsable de la ligue contre le cancer en Meuse , Mr Briey président de la conférence de territoire de la Meuse ,Mme le Dr Eckmann de l'ARS Lorraine, Dr Munier Gilles conseiller national de l'ordre des médecins et Dr Favier médecin généraliste à Vigneulles. Les représentants des usagers ont reconnus des avancées non négligeables de l'écoute des professionnels de santé envers leur patient et de leur représentant tout en reconnaissant que nous n'étions qu'au début de ce profond changement de prise en charge de nos patients car nous sommes à une révolution de la prise en charge des patients avec le virage ambulatoire. Le débat n'a pas omis un rappel du secret professionnel, du partage de l'information et du respect du libre choix du patient.
Le rôle des usagers au sein des maisons de santé est important car il peuvent être des patients experts , des aides pour la mise en place d'actions de santé publique ou de groupes de paroles en coopération avec les professionnels de santé dans le cadre d'associations d'usagers recevant une formation par le CISS Lorraine.
D'ores et déjà un grand merci à tous les acteurs de cette belle après-midi et à tous les participants.
L'équipe organisatrice vous dit : A l'année prochaine ! DrMaria Riff

---

Remplacements sans autorisation :

Pour rappel un médecin ne peut se faire remplacer que :

- par un confrère, titulaire de la même qualification, inscrit au Tableau de l'Ordre ou enregistré comme prestataire de service (article R.4112-9-2 du code de la santé publique) ou,
- par un étudiant en médecine répondant remplissant les conditions légales (article L. 4131-2 du Code de la santé publique) et titulaire d'une « licence de remplacement » dans la discipline exercée par le médecin remplacé

Nous vous rappelons qu'est considéré comme irrégulier un remplacement effectué par :

- un remplaçant ou étudiant en médecine, sans licence et sans autorisation du conseil départemental de l'Ordre,
- un médecin non inscrit au tableau de l'Ordre qui exerce dans des conditions irrégulières

Cette situation irrégulière est considérée comme un délit d'exercice illégal de la médecine, punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. En outre, les caisses d'assurance maladie peuvent obtenir le remboursement des prestations versées aux assurés sociaux, c'est à dire l'ensemble des coûts liés aux médicaments, actes de biologie et de radiologie, et arrêts de travail prescrits pendant ce remplacement irrégulier.

Le médecin remplacé et/ou l'établissement de santé qui a suscité ce remplacement peut être considéré comme complice de l'exercice illégal. Il est à ce titre passible de poursuites pénales et risque les mêmes peines que celles prévues pour l'exercice illégal.

Actuellement, nous constatons que des demandes de remplacements arrivent au conseil de l'ordre dans des délais qui n'autorisent pas notre institution à vérifier ses dispositions et à statuer sur cette autorisation dans les temps ; des demandes arrivent même à postériori. .. pourtant nous savons qu'il est rare de trouver un remplaçant au pied levé en urgence et que nombre de vos remplacements sont prévus à l'avance : prenez vos dispositions pour ne pas vous retrouver en situation difficile !

A compter du 1er janvier 2016, le CDOM 55 n'enverra plus au médecin remplacé d'autorisation papier quand le remplacement sera effectué par un Docteur en médecine. Cela ne dispense pas de la demande préalable écrite de remplacement et l'absence de réponse papier vaudra acceptation. En cas de problème le CDOM prendra contact avec le médecin remplacé. DrMaria Riff

---

Biologies urgentes et veilles de fériés : Les résultats?

Dans les cas ou vous prescrivez le Samedi et veilles de jours fériés des examens biologiques qui présentent des caractères d' urgences (DDimères, troponine, INR etc....), il vous est impérativement demandé d' en gérer les résultats . Il suffit de prévenir le laboratoire qui pourra vous avertir sur votre portable ou par un autre moyen à votre convenance.
Si le laboratoire ne peut vous joindre, et en cas de résultats perturbés, il prévient le "15" qui doit traiter ce problème. Cela n' est pas de son ressort et lui est extrêmement difficile à gérer .
Veuillez en prendre bonne note et agir en conséquence afin d' harmoniser les relations entre médecine libérale de ville et services hospitaliers . DrJM PRIOUX

Indemnisation des victimes de l'amiante : à savoir

Les pathologies respiratoires liées à l'amiante sont connues : les plaques pleurales, l'asbestose, les pleurésies à l'amiante, le mesothéliome, regroupées dans le tableau 30 dans le régime général, auquel s'est ajouté le cancer pulmonaire dans le tableau 30bis.
Les chiffres donnés par la Direction des Risques Professionnels de la CARSAT du Nord Est (Champagne-Ardennes et Lorraine) pour 2013 sont de 2263 maladies professionnelles indemnisées (dont 100 pour la Meuse). Le total des tableaux 30 et 30 bis représente 10,6% de ces maladies, 169 pour le tableau 30A (2° position loin derrière les affections périarticulaires mais devant les affections chroniques du rachis) et 71 pour le 30B (4° rang).
L'usage de l'amiante étant interdit en France depuis 1996, mais en raison de la latence prolongée de ces maladies, des projections de fréquence ont été faites, en particulier pour le mesothéliome compte tenu de son risque létal (7% de survie à 5 ans), que l'on peut par ailleurs dénombrer puisqu'il donne lieu à une déclaration obligatoire. La dernière évaluation de l'INVS (2012), estime que le pic de mortalité par mesothéliome a été atteint au début des années 2000, que la mortalité se stabilisera en 2030 au niveau des années 1970. Néanmoins on peut s'attendre à entre 18 et 25 000 décès par mesothéliome entre 2012 et 2050, et le nombre de cancers pulmonaires liés à l'amiante est bien supérieur à celui des mesothéliomes. C'est dire que nous serons encore longtemps confrontés à la prise en charge de patients atteints de ces maladies respiratoires liées à l'amiante.

La déclaration d'une maladie professionnelle est bien codifiée, le patient doit la déposer accompagnée d'un certificat médical où idéalement doit figurer le numéro du tableau, le dossier est instruit, peut donner lieu à des demandes complémentaires voire d'expertises, et la réponse doit être délivrée dans un délai de trois mois. Un recours peut être demandé en cas de refus. Les démarches sont consultables par Internet, les formulaires aussi, mais certains patients ont besoin d'être aidés, des associations spécialisées existent pour ces pathologies liées à l'amiante, des cabinets d'avocats aussi en cas de litige. Rappelons dans le cas de l'amiante la possibilité d'une allocation pour cessation anticipée d'activité pour certains salariés du privé à partir de 50 ans jusqu'à la date de retraite à 65 ans (ACAATA).

La particularité dans ces pathologies a été la création en 2000 du FIVA(Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante). Le terme de « victime » indique bien la reconnaissance par les pouvoirs publics qu'il s'agit d'une catastrophe sanitaire et la création de ce fonds que l'État, après un probable laxisme dans l'évaluation des conséquences de l'usage de l'amiante, souhaite ne pas y ajouter un excès de lenteur administrative dans la réparation. Entre 2002 et fin 2014, le FIVA a versé 4,420 milliards d'euros au patients et à leurs ayant droits, et rien qu'en 2014, 427,8 millions (dont 82% pour pathologies malignes).
Pourquoi ajouter ce fonds au dispositif habituel ? Parce que la réparation par la Sécurité Sociale ne prend pas en compte tout le préjudice patrimonial (frais restés à charge de l'intéressé, pertes de revenus et de salaires…..) ni le préjudice extrapatrimonial (souffrances, préjudice esthétique, préjudice d'agrément…..). Sans parler des travailleurs non salariés s'ils n'ont pas souscrit d'assurance pour ce risque, et enfin pour les expositions non professionnelles à l'amiante. L'indemnisation du FIVA vient compléter celle de la Sécurité Sociale pour que l'intégralité des préjudices soit prise en compte.

Il faut donc inciter les patients à effectuer une déclaration au FIVA (formulaires téléchargeables sur le site) en indiquant si une reconnaissance en maladie professionnelle est faite ou en cours et en fournissant les justificatifs médicaux (anapath, compte rendus de scanner, de chirurgie….) ainsi que les cas où la responsabilité de l'amiante est simplement suspectée. Si la personne est décédée, ses ayant droits peuvent obtenir une indemnisation au titre de l'action successorale mais aussi au titre du préjudice moral (formulaire à télécharger). À noter qu'une prescription quadriennale s'applique à la date de la consolidation ou du decès.
Le FIVA est tenu à une réponse dans un délai de six mois.
Donc pour l'amiante, deux déclarations, deux clics au lieu d'un ! (ameli.fr, fiva.fr) DrPhilippe TAGU.

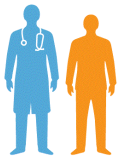

Pour une relation Médecin/Patient en toute confiance : Prévenir les conflits :

Nous assistons à un changement de paradigme dans la relation entre le médecin et son patient.

On est passé d'une relation de « paternalisme» à un véritable partenariat. Cette évolution tient à trois facteurs: l'arrêt dit Mercier de la Cour de cassation (1936) sur le plan juridique (responsabilité en cas de faute technique ou humanisme, avec obligation d'information éclairée), les évolutions de la société et enfin la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. De fait, les patients deviennent acteurs de leur santé. À ce titre, ils veulent être informés, être écoutés et comprendre les informations qui leur sont données .

LES CAUSES DE CONFLIT
- Le retard dans la consultation ou le rendez-vous.
- Le refus de délivrer un document, un dossier, un médicament, un examen ... attendu par le patient.
- L'incompréhension ou la mauvaise explication d'une information donnée par le médecin.
- Le reproche quant à l'acte médical ou la consultation.
- Une faute, erreur, aléa, événement indésirable ou porteur de risque.

COMMENT PREVENIR LES CONFLITS
-Savoir écouter son patient, lui porter attention, respect et empathie.
- Informer et s'assurer que son patient saisit ce qu'on lui explique, le laisser poser des questions, lui proposer de reformuler ce qu'il a compris (article 35 du code de déontologie médicale).
- Discerner les personnalités difficiles ou les situations à risque parmi les patients ou leurs proches. Il faut alors être particulièrement attentif avec eux, notamment dans leurs propos et leurs altitudes.
- Repérer les signes précurseurs d'un conflit potentiel.
- Respecter les règles de rédaction des certificats et attestations. Leur rédaction n'est jamais urgente et nécessite, au besoin, un conseil auprès de l'Ordre.
-Proposer de consulter un confrère, un tiers, en cas de différend sur la prise en charge (articles 32 et 60 du code de déontologie médicale).
-Réorienter au bon moment le patient vers un autre confrère, en s'assurant de la continuité des soins.
-Se récuser dans les cas extrêmes de mésentente, comme le précise l'article 47 du code de déontologie. Cela permettra de se désengager à temps avant que les désaccords sur un diagnostic ou une thérapeutique n'aboutissent à une rupture conflictuelle des relations.
-Bien tenir le dossier médical. En cas de menace de conflit, présenter le dossier au patient. Un dossier bien tenu est sans doute la meilleure assurance du médecin (articles 45 et 46 du code de déontologie médicale) et peut limiter les conséquences d'une procédure devant une juridiction.
-Acquérir un minimum de connaissances de la gestion des conflits et des bases juridiques, par l'expérience et par le compagnonnage (article 68-1 du code de déontologie médicale). Cela contribue à réduire le stress et permet d'adopter la bonne attitude en cas de conflit.
- Se munir d'une bonne assistance juridique avec défense et recours dans le cadre de sa RCP

Dr JM PRIOUX.

Acteurs locaux

- Référent Sécurité CDOM Meuse : Dr JM Prioux
- Référent Sécurité

Police :Major P.Peregalli 03.29.77.00.17

Gendarmerie : Lieutenant E.Brunet 03.29.89.80.12
Adjudante-Chef Pierson 03.29.79.54.58